CAHIER DES CHARGES

Appel à projet artistique – Réalisation d'une fresque murale

Tunnel de liaison CHRU – Campus Brabois Santé (Nancy)



Table des matières

CAHIER DES CHARGES 1

1. Contexte du projet 3
2. Objectifs de la fresque 3
3. Intention artistique et univers du projet 3
   - Le tunnel comme espace de transition : 3
   - Une transformation plutôt qu'une rupture : 4
   - Représenter tous les métiers de la santé : 4
   - Une expérience immersive : 4
   - Identité visuelle / couleurs : 4
4. Description du site 5
5. Budget et indemnisation des candidats 7
   - 5.1. Budget prévisionnel de l'opération 7
   - 5.2. Indemnisation des candidats présélectionnés 7
6. Déroulement de la procédure et calendrier 8
7. Composition du comité de sélection 8
8. Critères de sélection 9
9. Modalités de candidature et pièces à fournir 9
   - Phase 1 – Candidature 9
   - Phase 2 – Proposition artistique 9
10. Droits d'auteur et droits d'exploitation 10
11. Conditions de réalisation, réception et conservation 10
    - 11.1. Conditions de réalisation 10
    - 11.2. Réception 10
    - 11.3. Entretien et conservation 11
12. Modalités financières et paiement 11

1. Contexte du projet

Le présent appel à projet vise à sélectionner un(e) artiste ou collectif d'artistes pour la réalisation d'une fresque murale au sein du tunnel de liaison entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy et le Campus Brabois Santé situé au 9 avenue de la forêt de Haye, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

Ce tunnel constitue un axe de circulation quotidien emprunté par les étudiants, enseignants, personnels hospitaliers et facultaires. **Il symbolise la connexion directe entre deux environnements complémentaires (hospitalier et universitaire).**

Le Campus Brabois Santé regroupe plusieurs composantes de formation en santé :

- La faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé,
- La faculté de Pharmacie,
- La faculté d'Odontologie.

Le projet est porté par la faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé de Nancy, en tant que Responsable Unique de Sécurité (RUS) du site.

2. Objectifs de la fresque

La fresque devra répondre aux objectifs suivants :

- Valoriser l'ensemble des métiers de la santé.
- Illustrer la transition entre deux univers (hospitalier et universitaire).
- Apporter une dimension esthétique forte à un espace actuellement neutre et peu valorisé.
- Créer un sentiment d'identité et d'appartenance au Campus Brabois Santé.
- Transformer ce lieu de passage en un espace inspirant, vivant et représentatif des valeurs du soin et de la formation.

3. Intention artistique et univers du projet

Le projet de fresque s'inscrit dans une volonté de transformer un espace de passage en un lieu porteur de sens, d'identité et de narration autour des métiers de la santé. Les propositions devront s'inscrire dans une démarche artistique contemporaine, accessible et adaptée à un large public.

Le tunnel comme espace de transition :

Le tunnel de liaison entre le CHRU de Nancy et le Campus Brabois Santé est considéré comme un **espace symbolique de passage**, reliant deux univers complémentaires :

- Le milieu hospitalier, lieu de soin et de pratique,
- Le milieu universitaire, lieu de formation.

Il ne s'agit pas d'opposer ces deux mondes, mais de mettre en valeur leur **continuité et leur complémentarité**.

Une transformation plutôt qu'une rupture :

La fresque devra proposer une **lecture progressive et fluide de la transition** entre ces univers, pouvant illustrer par exemple :

- Le parcours de l'étudiant vers le professionnel de santé,
- La rencontre entre théorie et pratique,
- La construction progressive des savoirs et des compétences.

L'œuvre pourra ainsi évoquer une métamorphose, une évolution ou un cheminement**.**

Représenter tous les métiers de la santé :

Le projet devra également valoriser la diversité des métiers de la santé et leur interconnexion : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ingénierie en santé, paramédicaux, etc.

L'ensemble pourra être représenté comme un système vivant, cohérent et collaboratif**,** où chaque discipline contribue à un objectif commun : **le soin.**

Une expérience immersive :

L'objectif est de transformer ce lieu fonctionnel en une expérience visuelle immersive**,** donnant du sens au déplacement quotidien des usagers.

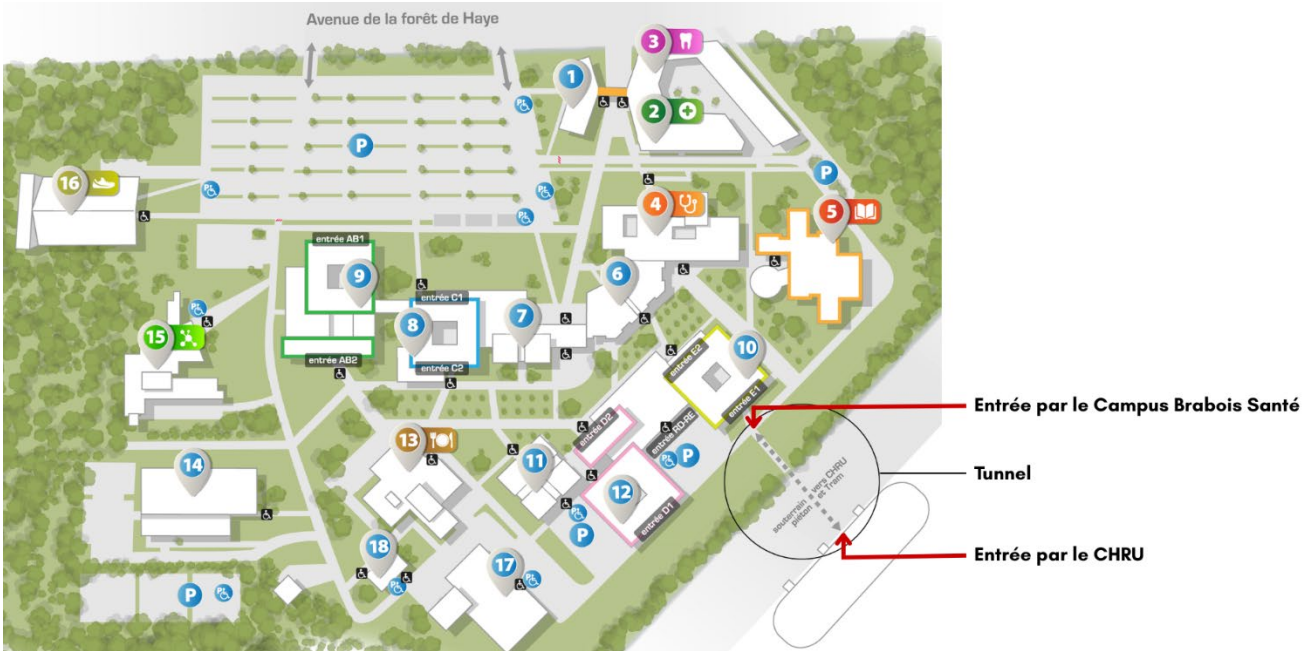
Identité visuelle / couleurs :

- **Palette différenciée** représentant les facultés (couleurs aussi présentes dans le logo du Collegium Santé, disponible en annexe 5) :
  - **Orange :** médecine, maïeutique, métiers de la santé
  - **Vert :** pharmacie
  - **Violet :** odontologie
- **Bleu** pour le CHRU (voir annexe 6)

La cohérence visuelle globale devra être assurée.

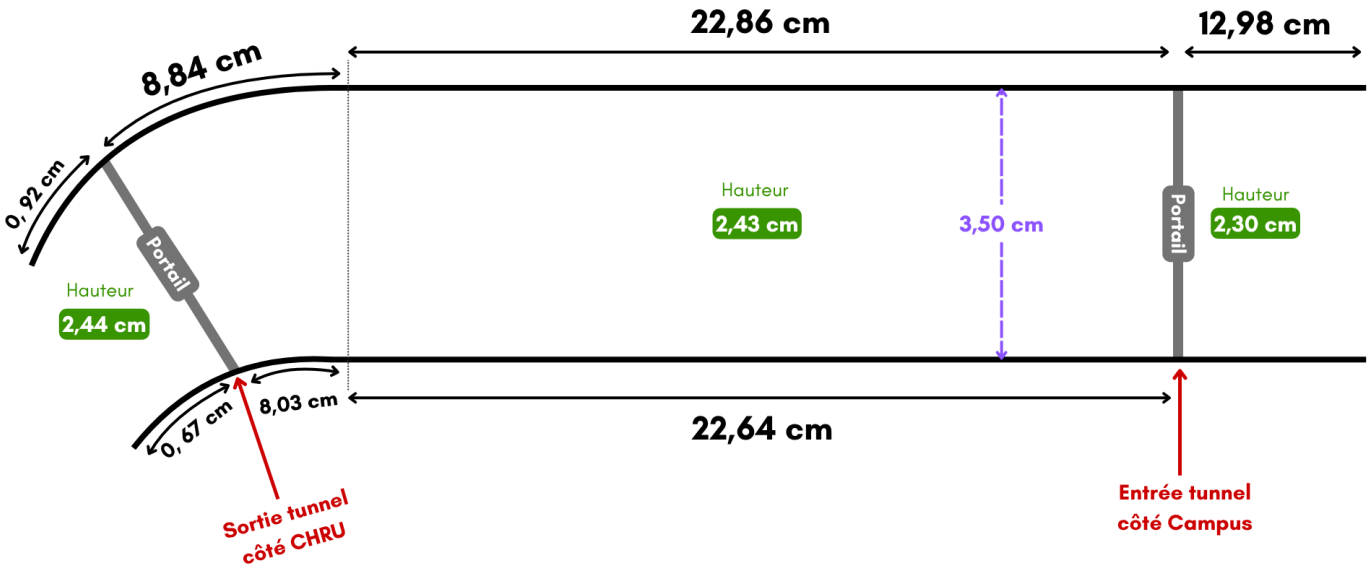
4. Description du site

- **Lieu** : Tunnel de liaison CHRU – Campus Brabois Santé
- **Support à peindre** : deux murs latéraux du tunnel
- **État actuel** : murs récemment repeints en blanc (avril 2026)
- **Dimensions** : voir Annexe 3
- **Type de surface** : béton
- **Contraintes** :
    - Espace de passage fréquenté (flux piétons important),
    - Environnement intérieur, avec un éclairage limité et un faible apport de lumière naturelle,
    - Choix de matériaux et de produits compatibles avec les caractéristiques du site et durables dans le temps.



Annexe 1 : Plan du campus avec la localisation du tunnel





Annexe 2 : Les dimensions du tunnel



Annexe 3 : Prises de vue de l'intérieur du tunnel (murs récemment peints en blanc)

Annexe 4 : logo du Collegium Santé et sa palette de couleur

Annexe 5 : couleur du logo du CHRU Nancy

5. Budget et indemnisation des candidats

5.1. Budget prévisionnel de l'opération

Le budget global prévisionnel consacré à la conception et à la réalisation de la fresque est fixé **à 15 000 - 20 000 € TTC.**

Cette enveloppe comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet, notamment la conception artistique, la préparation du support, les fournitures et matériaux, la réalisation de la fresque, ainsi que les éventuels frais annexes nécessaires à son installation et à son achèvement.

Les candidats devront présenter une proposition financière détaillée permettant d'identifier les différents postes de dépenses.

Le budget proposé devra être cohérent avec les caractéristiques du projet, ses contraintes techniques et les modalités de réalisation présentées dans le présent cahier des charges.

5.2. Indemnisation des candidats présélectionnés

La procédure de sélection se déroulera en deux phases.

Une première sélection sera effectuée sur la base du dossier de candidature, comprenant notamment le parcours de l'artiste-auteur, son portfolio et sa note d'intention. À l'issue de cette première phase, **trois candidats maximum** seront présélectionnés et invités à élaborer une proposition artistique plus détaillée.

La réalisation de cette esquisse constituant un véritable travail de conception artistique, les trois candidats présélectionnés bénéficieront d'une **indemnisation forfaitaire de 500 € TTC chacun** pour la réalisation et la présentation de leur proposition.

Cette indemnisation sera versée indépendamment du choix final du lauréat. Elle ne constituera pas une avance sur le montant de la rémunération de l'artiste-auteur finalement retenu.

L'esquisse présentée dans le cadre de la phase de sélection demeure la propriété de son auteur. Elle ne pourra être utilisée, reproduite ou adaptée par le commanditaire sans l'accord préalable de l'artiste-auteur, dans les conditions prévues au présent cahier des charges.

6. Déroulement de la procédure et calendrier

Étape	Période / date prévisionnelle
Publication de l'appel à projet	**Novembre 2026**
Période de candidature	9 novembre → 8 janvier 2027
Date limite de réception des candidatures	**8 janvier 2027 à 17h00**
Analyse administrative et artistique des candidatures	11 au 22 janvier 2027
Réunion du comité de sélection – présélection de 3 candidats	**Semaine du 25 janvier 2027**
Information des candidats présélectionnés	Semaine du 1er février 2027
Visite du site avec les 3 candidats	**Début février 2027**
Phase de conception et réalisation des esquisses	Février → mars 2027
Remise des propositions finales	**12 mars 2027**
Analyse des propositions par le comité de sélection	Semaine du 15 mars 2027
Présentation des projets par les 3 candidats	**Semaine du 22 mars 2027**
Choix du lauréat	Fin mars 2027
Contractualisation	**Avril 2027**
Phase de préparation / adaptation de la proposition	Avril 2027
Préparation technique du chantier	Avril → mai 2027
Réalisation de la fresque	**Mai → juin 2027**
Finitions et éventuelles retouches	Juin 2027
Réception de l'œuvre	**Fin juin 2027**

Les dates indiquées dans le présent calendrier sont prévisionnelles et pourront être ajustées.

Les candidats non retenus seront informés de la décision à l'issue de la sélection.

7. Composition du comité de sélection

Les candidatures et propositions artistiques seront examinées par un comité de sélection constitué de représentants des différentes parties prenantes du projet.

Le comité sera composé notamment de :

- Représentants la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé :
  - Pr. Stéphane Zuily, Doyen de la faculté
  - Pr. Fabienne Ligier, Vice-doyenne de la faculté
  - Emmanuelle Moussier, responsable administrative
  - Yasmine Moujahed, chargée de communication
- Pr. Raphael Duval, Doyen de la faculté de Pharmacie
- Pr. Kazutoyo Yasukawa Doyen de la faculté d'Odontologie

8. Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité artistique et originalité
- Pertinence par rapport aux objectifs du projet
- Capacité à représenter les métiers de la santé
- Faisabilité technique
- Expérience de l'artiste-auteur
- Respect du budget et du calendrier
- Utilisation de matériaux adaptés (durables, non toxiques)
- Capacité à travailler en environnement occupé

9. Modalités de candidature et pièces à fournir

Phase 1 – Candidature

Les candidats devront transmettre :

- un CV ou une présentation de leur parcours artistique ;
- un portfolio présentant plusieurs réalisations significatives ;
- une note d'intention présentant leur compréhension du projet et les premières orientations artistiques envisagées ;
- une présentation de leurs expériences similaires, le cas échéant ;
- une première estimation du budget et du temps nécessaire à la réalisation ;
- leurs coordonnées complètes ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- les justificatifs de régularité fiscale et sociale ;
- les documents administratifs nécessaires à leur identification et à leur contractualisation.

Phase 2 – Proposition artistique

Les trois candidats présélectionnés seront invités à approfondir leur proposition et à fournir :

- une esquisse ou maquette de la fresque ;
- une note présentant le parti pris artistique ;
- une projection de la proposition dans l'espace du tunnel ;
- une note technique précisant les matériaux et procédés envisagés ;
- un budget détaillé ;
- un calendrier prévisionnel de réalisation.

10. Droits d'auteur et droits d'exploitation

L'artiste-auteur conserve son droit moral sur l'œuvre réalisée, conformément aux dispositions applicables en matière de droit d'auteur.

Les conditions de cession des droits patrimoniaux feront l'objet d'un accord contractuel avec l'artiste-auteur retenu.

Cet accord précisera notamment :

- les droits cédés ;
- les supports concernés ;
- les finalités d'utilisation, notamment la communication institutionnelle et la valorisation du projet ;
- la durée de la cession ;
- son périmètre géographique ;
- les éventuelles conditions de reproduction et de représentation de l'œuvre.

Le commanditaire pourra notamment être amené à photographier la fresque et à reproduire ces photographies sur ses supports de communication institutionnels, notamment son site internet, ses réseaux sociaux, ses publications et supports imprimés, dans les conditions définies au contrat.

Toute utilisation de l'œuvre dépassant le cadre défini contractuellement devra faire l'objet d'un accord avec l'artiste-auteur.

11. Conditions de réalisation, réception et conservation

11.1. Conditions de réalisation

L'artiste-auteur retenu devra respecter les règles applicables au site, notamment en matière de sécurité, de circulation et d'intervention dans un espace fréquenté.

Les produits et matériaux utilisés devront être adaptés à un espace intérieur accueillant quotidiennement du public et respecter les exigences applicables en matière de sécurité et de qualité de l'air intérieur.

L'artiste-auteur devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver les sols, équipements et installations existants pendant la réalisation de la fresque.

11.2. Réception

À l'issue de la réalisation, une réception de l'œuvre sera organisée en présence du commanditaire et de l'artiste-auteur.

La réception donnera lieu à la vérification de la conformité de la fresque avec la proposition artistique et les conditions définies contractuellement.

11.3. Entretien et conservation

L'artiste-auteur devra préciser, dans son offre, les recommandations nécessaires à l'entretien et à la conservation de l'œuvre dans le temps, notamment concernant les produits de nettoyage, les éventuelles retouches et les conditions particulières de conservation.

Les modalités de prise en charge des éventuelles dégradations ou retouches ultérieures seront précisées dans le contrat conclu avec l'artiste-auteur.

12. Modalités financières et paiement

Le paiement de la rémunération de l'artiste-auteur sera effectué selon les modalités définies dans le contrat conclu avec l'artiste-auteur retenu.

Le contrat précisera notamment les échéances de paiement correspondant aux différentes étapes du projet : conception, réalisation et réception de l'œuvre.

Les modalités d'indemnisation des candidats présélectionnés sont précisées à l'article 5.2 du présent cahier des charges.

Votre dossier doit être transmis à :
medecine-doyen@univ-lorraine.fr